



Etat des lieux perdu par le bailleur et le locataire

Par **claire**, le **18/04/2011** à **14:49**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 27 ans d'une maison qui appartenait a la SMN et a etée rachetée par plusieurs organismes HLM successifs,j'ai perdu l'état des lieux qui a été fait il y a 27 ans et La Plaine Normande ne l'a pas non plus.Ils me demande de demonter la cheminée et la cuisine integrée ainsi que le barbecue en pierre qui est dans le jardin sinon cela sera fait par une entreprise et a mes frais.Quels sont mes droits.Merci de me repondre

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **14:57**

Sans EDL d'entrée, vous êtes réputé avoir reçu le logement en bon état.

Vous avez installé une cheminée sans l'accord écrit du bailleur ? Alors oui, ce n'est plus un simple aménagement, c'est une transformation du bien loué, vous devez la démonter et tout remettre en état, à vos frais.

Le barbecue en pierre (donc je suppose scellé, cimenté), aussi

Pour la cuisine, je ne sais plus. Vous l'avez faite dans la pièce où il y avait déjà la cuisine ?

Par **claire**, le **18/04/2011** à **15:11**

La cheminée était déjà installée mais je n'ai aucun moyen de le prouver et la cuisine nous l'avons installée dans l'ancienne cuisine